

CONSULTATION : SPF N° 06/2025

RELATIVE AUX TRAVAUX D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU PARC ROULANT DE LA SOCIÉTÉ REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX " SORETRAS "

ARTICLE 1 : OBJET

La Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax " SORETRAS ", lance la présente consultation afin de désigner un bureau d'études ou un expert auditeur **agréé par l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME)** pour lui confier les travaux d'audit énergétique de son parc d'exploitation composé de **378** autobus et autocars, et de son parc de servitude composé de **34** unités.

L'expert retenu doit procéder à l'exécution de toutes les étapes et les exigences de l'audit conformément au cahier de charge du ministère de l'industrie et de l'énergie pour le secteur transport routier.

ARTICLE 2 : DEFINITION DES PRESTATIONS ET DE LA METHODOLOGIE

La consistance de l'étude est définie par le cahier des charges de l'ANME relatif aux audits énergétiques dans le secteur du transport.

La méthodologie proposée pour la réalisation de l'audit énergétique du parc de la " SORETRAS " doit être précisée au niveau de l'offre technique du soumissionnaire.

ARTICLE 3 : MODALITES PRATIQUES D'INTERVENTION

La réalisation de l'audit énergétique sera effectuée en trois phases :

- **L'audit préliminaire** : il consiste à recueillir toutes les informations nécessaires à l'étude par l'intermédiaire d'une part d'un questionnaire à remplir par l'entreprise, et d'autre part par des visites aux locaux de l'entreprise.
- **La campagne de mesures** : elle consiste à suivre la consommation et l'activité d'un échantillon de véhicules afin de déterminer des ratios standards de consommation propres à l'entreprise, d'une part et d'évaluer la technicité de certains conducteurs en matière de conduite rationnelle, d'autre part.
- **L'audit approfondi** : il consiste à analyser et à étudier d'une manière détaillée la situation du parc de véhicules de l'entreprise sur le plan énergétique au moment de la réalisation de l'audit. Cette phase sera sanctionnée par la proposition d'un plan d'action d'économie d'énergie chiffré en termes d'investissements et de gains.

La réalisation de ces travaux sera sanctionnée par un rapport d'audit qui sera rédigé conformément au cahier des charges établi par l'ANME relatif au secteur du transport.

Le déroulement de l'audit sera conforme à un programme et un planning proposé et jugé efficace par le soumissionnaire et ce après accord préalable de la « SORETRAS ».



ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre les moyens et les méthodes les plus efficaces pour mener à bien l'opération d'audit.

Le soumissionnaire sera, en outre, tenu par le secret professionnel tout au long du déroulement de l'audit, et sera responsable de la bonne fin des tâches qui lui sont confiées.

De même, le soumissionnaire s'engage à remettre à la " SORETRAS " un rapport d'audit conforme au cahier des charges de l'ANME.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

La " SORETRAS " désignera officiellement un responsable capable de suivre et de faciliter la mission de l'expert auditeur tout au long de l'audit.

La " SORETRAS " communiquera à l'expert retenu toutes les informations utiles, ainsi que les renseignements et les documents nécessaires.

ARTICLE 6 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit couvrir l'ensemble des prestations nécessaires jusqu'à l'approbation de l'audit par l'ANME et doit être établi en hors taxe et en toutes taxes comprises conformément à l'annexe ci-joint.

Ce montant est ferme et non révisable.

ARTICLE 7 : ECHEANCIER DE PAIEMENT

La " SORETRAS " réglera les sommes dues au soumissionnaire retenu après approbation des factures présentées par ce dernier.

Le paiement sera effectué conformément à l'échéancier suivant :

- 50% du montant total à la remise du rapport d'audit à la « SORETRAS » ;
- 50% à l'approbation du rapport d'audit par l'ANME.

ARTICLE 8 : EXPERT INTERVENANT

Les différentes tâches définies à l'article 3 de la présente consultation, devront être exécutées par l'expert présenté dans l'offre technique du soumissionnaire.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA MISSION

La durée maximale de cette mission est de neuf (09) mois au terme des quels le soumissionnaire doit remettre le rapport d'audit à la " SORETRAS ". Cette durée ne comporte pas les délais d'étude et d'approbation du rapport par la SORETRAS et l'ANME.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

- Tous les documents fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation seront la propriété exclusive de la " SORETRAS ".



- La " SORETRAS " et l'expert retenu s'engagent à exécuter la convention qui sera signée entre les deux parties avec loyauté et bonne foi.
- Le délai d'exécution de l'audit est fixé à neuf (09) mois. En cas de dépassement de la date limite d'exécution de la mission, le soumissionnaire retenu est passible d'une pénalité de retard égale à 0.2% par jour avec un plafond de 5% du montant global offert par le soumissionnaire. Toutefois, si le retard enregistré n'est pas imputable au soumissionnaire, la pénalité ne sera pas appliquée.

ARTICLE 11 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être composée des pièces suivantes :

- A.** Les pièces administratives comportant obligatoirement les documents et les indications suivantes :
- Carte d'identification fiscale du soumissionnaire.
 - Attestation d'inscription délivrée par l'ordre de la spécialité demandé, valable pour l'année en cours.
 - La présente consultation paraphé et signé sans réserve par le soumissionnaire.
- B.** L'offre technique, comportant obligatoirement les documents et les indications suivantes :
- Diplôme du participant (Copie certifiée conforme à l'originale) et s'il s'agit d'un bureau d'études pluridisciplinaire, fournir une copie certifiée conforme du diplôme de l'expert auditeur qui sera mis à la disposition de cette mission d'audit.
- C.** L'offre financière conformément aux critères indiqués à l'article 6 et à l'annexe ci-joint.

ARTICLE 12 : DEPOUILLEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTIONS

Le dépouillement sera fait sur la base du prix total de l'offre financière pour l'ensemble des articles.

Le soumissionnaire dont l'offre est le moins disant en T.T.C pour l'ensemble des articles est déclaré adjudicataire du marché de la consultation.

ARTICLE 13 : ENVOIE DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées directement au bureau d'ordre du siège social de la SORETRAS, à l'adresse indiquée ci-dessous ou expédiées par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste sous pli cacheté strictement anonyme, au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SORETRAS à l'adresse suivante :

SORETRAS : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax avec les seules mentions : **Confidentiel A ne pas ouvrir** « Consultation SPF N° 06/2025 Relative aux travaux d'audit énergétique du parc roulant de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax "SORETRAS ».

ARTICLE 14 : DELAIS DE SOUMMISSION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le **Judi 17 Avril 2025 inclus** (le cachet et la date du bureau d'ordre fait foi), passé ce délai, aucune offre ne sera prise en considération.



04 AVR. 2025

Lu et Accepté par l'entreprise

Fait à, le



ANNEXE

Offre Financière pour les Frais des Prestations de la Mission d'Audit

Énergétique du Parc Roulant de la « SORETRAS »

Je soussigné (Nom & Prénom)

Agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de

Inscrit au registre de commerce sous le N° délivré à

Faisant élection de domicile à

Ayant matricule fiscal.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la présente consultation, pour la mission d'audit énergétique du parc roulant de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax "SORETRAS".

Et après m'être personnellement rendu compte et apprécier à mon point de vue et sous ma propre et unique responsabilité la nature et l'entendue des obligations inhérentes au présent marché, me soumetts et m'engage à satisfaire lesdites obligations suivants les exigences du dossier de la consultation sus visé pour la somme totale de ma soumission aux montants :

Montant H.TVA (DT)	Montant de la TVA (DT)	Montant Total TTC (DT)
.....

Soit un prix total toute taxes comprises :.....

.....DT TTC (En toutes lettres)

Le soumissionnaire

Fait à le

(Cachet et signature)